

Loi approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2018 (12199)

du 14 décembre 2017

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| a) total des produits : | 1 089 millions de francs |
| b) total des charges : | 1 026 millions de francs |
| c) résultat de gestion : | 63 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 230 millions de francs (222 millions de francs d'investissements opérationnels nets et 8 millions de francs d'investissements financiers), est approuvé.